

## **AVIS DE CONCOURS**

Par arrêté du ministère de l'intérieur en date du 24 août 2020, est autorisée au titre de l'année 2021 l'ouverture de deux concours distincts (externe et interne) pour le recrutement de commissaires de police de la police nationale.

Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le site internet du recrutement de la police nationale «[www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr)». La date limite d'inscription en ligne est fixée au 20 novembre 2020, à 18 heures (heure de Paris).

Ils peuvent s'inscrire également par le dépôt d'un dossier papier. La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers d'inscription est fixée au 20 novembre 2020 le cachet de la poste faisant foi.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus soit en consultant le site internet du recrutement de la police nationale, «[www.devenirpolicier.fr](http://www.devenirpolicier.fr)» ou le site intranet de la DCRFPN ; soit en contactant le Service administratif et technique de la police nationale SATPN).

Les candidats inscrits dans les délais reçoivent par courrier postal ou par voie électronique une convocation nominative indiquant la date, l'heure et le lieu des épreuves ainsi que les différentes consignes relatives au bon déroulement de ce recrutement.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 3 et 4 février 2021.

### **CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

#### **Concours externe (3 PARTICIPATIONS MAXIMUM)**

Il est ouvert aux hommes et aux femmes :

- ▶ de nationalité française
- ▶ âgés de 35 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (sauf dérogations)
- ▶ remplissant les conditions d'aptitude physique
- ▶ titulaires du diplôme de master (ou d'un diplôme ou titre équivalent)
  - ▶ peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent leur dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme
  - ▶ peuvent faire acte de candidature les personnes qui justifient de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle des commissaires de police.
  - ▶ peuvent faire acte de candidature, sans condition de diplôme : les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement, les sportifs de haut niveau.
- ▶ en règle avec la législation sur le service national

#### **Concours interne (3 PARTICIPATIONS MAXIMUM)**

Il est ouvert aux fonctionnaires civils et militaires ou agents de l'État, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'une organisation internationale intergouvernementale, en activité, détachement ou congé parental, âgés de 44 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et justifiant d'au moins 4 ans de services publics effectifs.

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser au :

**Service administratif et technique de la police nationale (SATPN)**  
**Immeuble Galliéni – 80 rue de la République – 97263 Fort-de-France**  
**Tél. : 0596 60 88 60 – mail : [recrutement-satpn-972@interieur.gouv.fr](mailto:recrutement-satpn-972@interieur.gouv.fr)**  
**Réception du public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00**